



## Commission Régionale FUTSAL

SAISON 2022/2023

### PROCÈS-VERBAL N°49

#### Réunion du lundi 15 mai 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **Informations dernière journée championnat Semaine du 15 au 21 mai 2023**

La Commission demande aux clubs recevant lors de la dernière journée de veiller à la disponibilité de leur gymnase.

En cas d'indisponibilité du gymnase il conviendra pour les équipes évoluant en :

- Régional 1
  - ▶ De proposer un gymnase de repli
  
- Régional 2 et 3 :
  - ▶ De proposer un gymnase de repli
  - ou
  - ▶ De proposer une autre date dans la même semaine

#### **CHAMPIONNAT SENIORS**

##### Régional 2

###### **Poule B**

###### **24565836 GARGES DJIBSON 2 / CITE SPORT ET CULTURE 1 du 13/05/2023**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de CITE SPORT ET CULTURE.

1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

##### Régional 3

###### **Poule D**

###### **24566281 PUTEAUX FUTSAL 1 / MONTMAGNY FOOT EN SALLE 1 du 15/04/2023**

La Commission,

Pris connaissance du courriel de PUTEAUX FUTSAL indiquant que le joueur n°1 de PUTEAUX FUTSAL Monsieur NAMDAR FARD Sepehr licence n° 2547707019, s'est blessé lors de ce match sans que cela n'apparaisse sur la FMI.

Pris connaissance du rapport complémentaire de l'arbitre officiel confirmant la blessure de ce joueur,  
Par ces motifs,

Enregistre la blessure du joueur n°1 de PUTEAUX FUTSAL Monsieur NAMDAR FARD Sepehr lors ce match.

#### **24566287 TRAPPES FUTSAL 1 / MONTMAGNY FOOT EN SALLE 1 du 13/05/2023**

La Commission enregistre le forfait de MONTMAGNY EN FOOT SALLE.

1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

#### **24566290 AVICENNE ASC 1 / VECTEUR SPORT 2 du 13/05/2023**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé de VECTEUR SPORT

1<sup>er</sup> forfait intervenant dans les 3 dernières rencontres – application de l'amende prévue à l'annexe financière du RSG de la LPIFF.

### **Championnat Régional Futsal Seniors Feuille de match manquante**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1<sup>er</sup> rappel :

Régional 3 – poule D - 24566289 LA TOILE 1 / ARGENTEUIL FUTSAL 1 du 12/05/2023

La commission demande à l'arbitre officiel un rapport précisant le résultat du match.

### **CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ**

#### **Régional 2**

##### **Poule C**

#### **25211750 BONDY CECIFOOT 2 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du 10/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de MARCOUVILLE CITY CP.

3<sup>ème</sup> forfait intervenant avant les 3 dernières rencontres.

Ce forfait intervenant avant les 3 dernières rencontres de championnat, la Commission fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF (annulation des points et buts acquis contre cette équipe).

### **Championnat Régional Futsal Féminin Feuille de match manquante**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1<sup>er</sup> rappel :

Régional 2 – Poule A – 25211662 CACHAN ASC 1 / PARIS ACASA FUTSAL 2 du 14/05/2023

Régional 2 – Poule C - 25211754 ASES 1 / GARGES DJIBSON FUTSAL 1 du 14/05/2023

### **CRITERIUM REGIONAL U18 FUTSAL**

#### **Niveau 1**

#### **25535059 ESP 18 FUTSAL 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1 du reporté au 20/05/2023**

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs,  
Demande à l'ESP 18 FUTSAL de fournir un justificatif d'indisponibilité du gymnase au plus tard le vendredi 19/05/2023 – 12h00.

**Dès réception, le match sera reporté au samedi 03/06/2023.**

### Niveau 3

#### Poule A

**25535139 ALMATY BOBIGNY 2 / ISSY LES MOULINEAUX FC 1 du 13/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé d'ISSY LES MOULINEAUX FC

#### Poule C

**25535273 CROSNE FUTSAL 1 / ROISSY EN BRIE FUTSAL 2 du 14/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de ROISSY EN BRIE FUTSAL.  
3<sup>ème</sup> forfait intervenant dans les 23 dernières rencontres.

**25535279 ROISSY EN BRIE FUTSAL 2 / VILLEJUIF FUTSAL 1 du 27/05/2023**

Suite au forfait général de ROISSY EN BRIE FUTSAL dans les 3 dernières rencontres, ce match ne se déroulera pas et est donnée gagnant à VILLEJUIF FUTSAL (3pts – 0 but).

**25535274 VILLEJUIF FUTSAL 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 14/05/2023**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de CHOISY LE ROI AS.

**25535277 KB FUTSAL 1 / CROSNE FUTSAL 1 du 27/05/2023**

Demande de CROSNE FUTSAL pour changer la date du match (motif : joueurs absents).

La Commission donne son accord pour que le match se déroule :

- Soit le samedi 20 mai 2023
- Soit le samedi 03 juin 2023

Sous réserve de l'accord de KB FUTSAL sur une des 2 dates à défaut le match sera maintenu.

#### Poule D

**25535283 CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 / VILLEJUIF FUTSAL 1 du 15/04/2023**

La Commission,

En l'absence de la réception de la feuille de match malgré 2 rappels :

1<sup>er</sup> rappel : 17/04/2023

2<sup>ème</sup> rappel : 24/04/2023

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel,

Fait application de l'article 44 du RSG de la LPIFF et donne match perdu par pénalité à CRETEIL PALAIS FUTSAL (-1pt ; 0 but), VILLEJUIF FUTSAL conservant les points et les buts acquis (0pt ; 7 buts).

**25535272 LESIGNY USC 1 / CRETEIL FUTSAL 1 du 14/05/2023**

Lecture du rapport de l'Arbitre Officiel.

La Commission enregistre le forfait non avisé de CRETEIL PALAIS FUTSAL.

Elle demande à LESIGNY USC de faire parvenir la FMI.

<b>Critérium Régional U18 Futsal</b> <b>Feuilles de match manquantes</b>
---

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1<sup>er</sup> rappel :

Niveau 2 - 25535091 SPORTING CP 1 / INTERNATIONAL PARIS 1 du 13/05/2023

Niveau 3 – poule A 25535135 PARIS ACASA 1 / GARGES DJIBSON 1 du 13/05/2023

Niveau 3 – poule B 25535225 PARIS ACASA 2 / VEMARS ST WITZ 1 du 13/05/2023

Niveau 3 – poule D 25535272 LESIGNY USC 1 / CRETEIL PALAIS FUTSAL 1 du 14/05/2023